



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/50/L.5/Add.2
13 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquantième session
Genève, 6-17 octobre 2003

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 17 octobre 2003

Rapporteur: M. François Léger (France)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED
Directrice de la Division du commerce international
des biens et services, et des produits de base
Thaïlande, pour le Groupe des 77 et de la Chine
Italie, pour l'Union européenne et les pays en voie
d'adhésion
Communauté européenne
Oman, pour le Groupe asiatique et la Chine
Barbade, pour le Groupe latino-américain et caraïbe

Zimbabwe, pour le Groupe africain
Bénin, pour les PMA
Égypte
Japon
Inde
Pakistan
Afrique du Sud

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mercredi 22 octobre 2003** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopie: 907 00 56, téléphone: 907 56 56/1066

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU
PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN INTÉRÊT
PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement – Résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/50/8).

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que rien ne pouvait remplacer le système commercial multilatéral pour ce qui était de favoriser un commerce ouvert et non discriminatoire. Un tel système protégeait contre l'arbitraire et garantissait aux pays en développement équité et absence de discrimination dans leurs relations commerciales. Les pays développés avaient besoin eux aussi du système commercial multilatéral, puisqu'ils s'efforçaient d'amener les pays en développement sur le terrain de la libéralisation du commerce et de l'ouverture, de façon que leurs opérateurs économiques puissent commercer et investir avec davantage de liberté et de sécurité au niveau international. Pays développés et pays en développement étaient parties à des accords commerciaux régionaux et bilatéraux, mais le système commercial multilatéral touchait à beaucoup plus d'aspects de leurs politiques et de leurs préoccupations commerciales respectives.

3. La Conférence de Doha avait été un jalon dans l'évolution du système commercial multilatéral, puisque le programme de travail de Doha préconisait explicitement de faire en sorte que le système réponde mieux aux besoins des pays en développement. La réalisation d'un tel objectif était dans l'intérêt commun de tous les pays et de l'économie mondiale. Les échanges commerciaux entre pays développés et pays en développement prenaient de l'ampleur, tout comme la contribution de ces derniers au dynamisme du commerce mondial. Les pays en développement représentaient en outre un vaste réservoir de demande encore inexploitée, dont le potentiel pourrait être effectivement mis à profit si les négociations commerciales et le renforcement des capacités d'offre dans ces pays étaient poursuivis simultanément;

cela impliquerait d'y développer et d'y renforcer les infrastructures physiques, sociales et commerciales, les capacités d'approvisionnement et la compétitivité.

4. L'impasse de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún devait être considérée non pas comme un échec définitif, mais comme un rendez-vous manqué, et il fallait en tirer les leçons pour aller de l'avant. Il serait important de se concentrer sur les aspects fondamentaux du mandat de Doha: programme pour le développement; intégration, transparence et démocratie des processus de négociation et de décision; aspects fondamentaux de la libéralisation du commerce; règlement des questions restées en suspens à l'issue des précédents cycles, concernant en particulier l'agriculture, les textiles et le mode 4 de fournitures de services; prise en compte des préoccupations légitimes des pays en développement concernant les nouveaux thèmes sur lesquels aucun consensus n'existait pour de nouvelles disciplines de l'OMC; appui à l'ajustement; cohérence des politiques commerciales, financières, monétaires et technologiques; prise en compte des multiples questions découlant des interactions entre commerce, développement et mondialisation, telles que pauvreté, environnement, santé, culture, parité, migration, sécurité alimentaire et développement rural, concurrence, technologie, entreprises, emploi et intérêt public; et fourniture d'une assistance concrète aux pays en développement.

5. La CNUCED était entièrement acquise au système commercial multilatéral et au programme pour le développement qui s'y rattachait. Elle jouait un rôle complémentaire du programme de travail de Doha à travers ses activités de recherches et d'analyse, de création de consensus intergouvernemental, d'assistance technique et de développement des capacités. Elle avait constamment aidé à la réalisation des objectifs de développement du système commercial international, et était le lieu d'un dialogue dynamique sur les interactions favorables au développement entre le commerce et d'autres domaines, tout en aidant les pays en développement à croire toujours davantage dans la capacité du système commercial de leur apporter, par le renforcement de leurs capacités productives, une contribution positive au développement.

6. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a dit que la note du secrétariat contenait une analyse de l'évolution du programme de travail de l'après-Doha, axée sur les résultats de la cinquième Conférence

ministérielle de l'OMC et tenant compte des interactions du Conseil avec le Conseil économique et social.

7. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a affirmé l'attachement de son groupe à un système commercial multilatéral véritablement ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comme défini dans les objectifs de développement du Millénaire. Il fallait accélérer l'exécution du Programme de travail de Doha en vue de parvenir à des résultats favorables au développement dans les différents domaines - agriculture, ADPIC et santé publique, questions de mise en œuvre, traitements spécial et différencié, accès aux marchés pour les produits non agricoles, textiles, services, offres économiquement valables concernant le mode 4, petites économies, effritement des préférences, PMA et accession à l'OMC. L'initiative relative au coton et celle concernant les produits de base étaient également des priorités. Une conclusion positive et favorable au développement du Programme de travail de Doha renforcerait sensiblement la confiance des pays en développement dans le système commercial multilatéral et serait à long terme profitable aux pays développés aussi. L'échec de Cancún était l'occasion d'entreprendre une évaluation approfondie de ce programme de travail et de rassembler la volonté politique nécessaire pour aller de l'avant et remettre le programme dans la bonne voie. La convergence des positions passerait par un nouveau consensus, une coopération renouvelée et un engagement constructif. Le Groupe des 77 et de la Chine soutenaient les modalités des négociations agricoles et non agricoles avec des niveaux d'ambition comparables, s'agissant de la prise en compte des intérêts des pays en développement et de l'octroi d'un traitement spécial et différencié. Ils recherchaient un système commercial équitable qui tienne compte de leurs difficultés et complexités inhérentes, notamment avec des efforts internationaux concertés visant à remédier à ces difficultés et à accommoder leurs intérêts. Il fallait réfléchir à la gérabilité du Programme de travail de Doha et, en dernière analyse, de l'OMC elle-même, et tout consensus devrait pleinement refléter la dimension du développement.

8. Pour ce qui était de la note du secrétariat, le Conseil devrait évaluer, à sa prochaine session, les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de travail de Doha par rapport aux critères de développement indiqués dans la note. La CNUCED avait un rôle important à jouer pour ce qui était de faciliter un consensus Nord-Sud sur le système commercial multilatéral, de définir des approches des questions de commerce et de développement offrant

des avantages équilibrés, et d'aider les pays en développement à se préparer aux négociations commerciales multilatérales et à élaborer des politiques commerciales nationales. La communauté internationale devait fournir les ressources financières dont la CNUCED avait besoin pour soutenir les pays en développement. La CNUCED devait rester l'institution chef de file au sein du système des Nations Unies pour les questions concernant les produits de base. Elle apportait également un important appui à la coopération Sud-Sud, notamment par l'administration du SGPC, qui recelait un vaste potentiel de promotion du commerce Sud-Sud. Dans ce contexte, la CNUCED était invitée à contribuer à la Conférence ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine qui se tiendrait à Marrakech en décembre 2003. Le Groupe des 77 et de la Chine attachaient une importance particulière aux résolutions 57/270 B et 57/250 de l'Assemblée générale, où la CNUCED était invitée à contribuer à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU et à l'examen des progrès accomplis dans cette mise en œuvre, y compris le dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey le 30 octobre 2003. Le Groupe espérait vivement que la onzième session de la Conférence serait l'occasion d'insuffler une vigueur nouvelle à la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement. Un aspect à part entière de ce mandat concernait le commerce international et les négociations commerciales.

9. Le représentant de l'**Italie**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, a dit que l'Union européenne avait été à l'avant-garde des efforts déployés pour promouvoir des négociations commerciales axées sur le développement. La Déclaration ministérielle de Doha avait lancé le processus d'une participation active des pays en développement à un système commercial multilatéral qui intégrerait leurs besoins et leurs intérêts dans les négociations commerciales et réaliserait l'objectif, inscrit dans la Déclaration du Millénaire, de l'instauration d'un système commercial ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire. L'Union européenne se félicitait du rôle que la CNUCED, en tant que principale institution du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement, pouvait jouer dans la clarification des questions et la formation d'un consensus à travers ses analyses directives, ses délibérations intergouvernementales et ses

activités de développement des capacités visant à renforcer les institutions et les ressources humaines des pays en développement pour l'élaboration de politiques commerciales équilibrées.

10. Le représentant de la **Communauté européenne** a dit que, étant l'un des principaux moteurs du Programme de Doha pour le développement, l'Union européenne avait été profondément déçue de l'absence de résultat à Cancún. Des décisions positives intéressant les pays en développement avaient été prises avant Cancún, telles que l'accession du Cambodge et du Népal et la décision relative au paragraphe 6 de la Déclaration de Doha concernant les ADPIC et la santé publique. L'échec de Cancún risquait d'affaiblir le multilatéralisme, l'attachement à un système commercial ouvert et réglementé, ainsi que la réalisation des objectifs fixés pour les négociations, dont la poursuite de l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. Cet échec et ce retard ne pouvaient que favoriser des pays et des intérêts qui préféraient le protectionnisme, l'unilatéralisme et le bilatéralisme à une libéralisation contrôlée et à une approche multilatérale dans le cadre de l'OMC.

11. La CNUCED devait se concentrer sur une assistance technique liée au commerce et sur le renforcement des capacités dans les pays en développement, en coordination avec d'autres institutions internationales compétentes et des donateurs bilatéraux. Elle devait s'attacher à aider les pays à développer leurs capacités réglementaires, juridiques, judiciaires et institutionnelles, et intégrer le commerce dans les stratégies et politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté des pays en développement. La onzième session de la Conférence serait l'occasion de passer en revue différentes questions concernant les produits de base et l'intégration régionale Sud-Sud. Pour ce qui était de la proposition relative au coton déposée par quatre pays africains, de nombreux pays développés, dont les pays membres de la Communauté européenne, l'avaient soutenue dans le contexte des négociations agricoles.

12. Concernant le fond et la forme des négociations, la Communauté européenne devait vérifier auprès de ses membres dans quelle mesure sa stratégie globale restait valable après Cancún. Elle le ferait en réaffirmant son vif attachement à un système multilatéral réglementé et sa conviction que ce système pouvait être profitable à tous les pays, en particulier aux PMA. Le principal problème était que l'OMC était dotée d'un système de surveillance de l'exécution des obligations très efficace, mais d'un processus de décision rudimentaire, et des problèmes ne

manqueraient pas de surgir si l'on accordait davantage d'importance aux mécanismes de règlement des différends qu'aux règles. On ne pouvait que se féliciter de la plus grande assurance manifestée par les pays en développement et leurs groupements au sein de l'OMC, mais le représentant a mis en garde contre un retour à la rhétorique Nord-Sud. Les questions que se posaient divers groupes de pays en développement concernant l'ouverture des marchés, le traitement spécial et différencié, l'assistance technique et le renforcement des capacités devaient être abordées avec l'idée qu'il n'existait pas de modèle unique et universel. Beaucoup de pays en développement étaient confrontés à des difficultés bien réelles dans des domaines et des secteurs tout à fait extérieurs à l'OMC, s'agissant par exemple des contraintes pesant sur l'offre, qui devraient être abordées à la onzième session de la Conférence.

13. Le représentant d'**Oman**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que ce serait une erreur que de se laisser décourager par le résultat de Cancún. Un important enseignement était que la transparence devait rester au cœur des mécanismes de l'OMC et du système commercial multilatéral, afin de garantir des discussions faisant appel à la participation de tous et des résultats négociés reflétant toutes les vues. En outre, on pouvait estimer rétrospectivement, que les attentes concernant la réunion de Cancún avaient été excessives et que les propositions qui y avaient été faites avaient été décevantes du point de vue du développement. Le paradigme de la négociation à l'OMC avait changé, les pays en développement exigeaient désormais d'être entendus et la Chine était devenue le deuxième plus grand marché au monde. Tout cela ne pouvait être ignoré.

14. Pour la plupart des pays en développement, l'agriculture restait une question essentielle. Des millions de personnes vivaient en-dessous du seuil de pauvreté et dépendaient des activités agricoles pour leur subsistance, tout en étant confrontés aux effets négatifs des mesures prises par des pays développés, s'agissant notamment des subventions, qui faussaient les échanges. L'application du mandat de Doha concernant l'agriculture était une priorité, et la proposition faite par le Groupe des 22 à Cancún restait d'actualité. Pour ce qui était de l'accès aux marchés non agricoles, il ne fallait pas imposer aux pays en développement une réciprocité intégrale en matière d'engagements de réduction tarifaire. En outre, la question des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits devait être dûment traitée. Dans le secteur des services, la qualité des offres initiales avait été décevante, s'agissant notamment de l'ouverture des marchés pour le mode 4 qui était particulièrement important pour la lutte contre la pauvreté dans les pays en

développement. La question des mesures de sauvegarde d'urgence restait une priorité. Quant aux questions de Singapour, il conviendrait de les écarter du programme de l'OMC de façon que les efforts puissent se concentrer sur les questions commerciales fondamentales. La Communauté européenne avait décidé d'abandonner trois des quatre questions de Singapour, ce qui montrait qu'elle partageait le sentiment du Groupe asiatique quant à l'absence de gains pouvant en être attendus. Pour ce qui était des PMA, une importance particulière devait être accordée à leurs besoins spéciaux, y compris par le biais de mesures obligatoires d'accès hors contingent et en franchise de droits aux marchés des pays développés.

15. La CNUCED avait un rôle important à jouer en tant qu'instance de consensus, et elle devait poursuivre ses travaux d'analyse, ses activités d'assistance technique et ses programmes de renforcement des capacités des pays en développement pour les négociations commerciales. La communauté internationale devait accroître son appui financier à l'exécution de ces programmes de renforcement des capacités.

16. Le représentant de la **Barbade**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que Cancún devait être considéré comme un signal important dans les négociations commerciales multilatérales en cours. L'environnement commercial était de plus en plus complexe et avait entraîné la constitution de nouvelles alliances, l'émergence de revendications et la montée des tensions. Une leçon importante à tirer de Cancún était que le système commercial multilatéral était de plus en plus considéré comme un bien public international. Il fallait donc tenir compte des intérêts et des préoccupations de tous les participants, quels que soient leur niveau de développement, leur taille ou leur part du commerce mondial. Le développement devait reprendre sa place au cœur du programme de travail de Doha.

17. Les pays latino-américains et caraïbes avaient été à l'avant-garde de la réforme du commerce et de la revitalisation des processus sous-régionaux et régionaux d'intégration. Toutefois, les bienfaits attendus de la libération des échanges ne s'étaient pas matérialisés. Le libre-échange devait donner des résultats concrets et contribuer de manière tangible au développement économique et à la réduction de la pauvreté. En outre, il fallait veiller à la cohérence des processus multilatéraux et du régionalisme, il fallait aussi éviter à tout prix que le bilatéralisme ou le régionalisme prennent le pas sur le multilatéralisme. Les pays de la région étaient de plus en plus conscients de la nécessité d'obtenir des mesures concrètes et

commerciallement intéressantes en matière d'accès aux marchés pour les pays en développement dans l'agriculture, l'industrie et les services. Une véritable réforme du commerce agricole était nécessaire et la libéralisation des échanges pouvait procurer des avantages importants aux pays en développement. L'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et les réductions notables des mesures de soutien interne qui faussent les échanges dans le secteur agricole favoriseraient le développement des pays en développement et contribueraient grandement à réduire la pauvreté. Le Groupe latino-américain et caraïbe était convaincu que grâce à un renforcement de la coopération et à la participation constructive de toutes les parties, un consensus sur la réforme du commerce agricole était possible. L'accès aux marchés devait s'accompagner d'un traitement spécial et différencié, de mesures spécifiques pour les petits pays et de dispositions adaptées aux pays en développement et aux PMA importateurs nets de produits alimentaires.

18. Le commerce des services était devenu un moteur de la croissance dans la région et le mouvement des personnes physiques procurait des avantages importants. Il importait de mettre en place un traitement spécial et différencié impératif, effectif et opérationnel, et de ménager la marge de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre des politiques nationales. Il était tout aussi important de régler les questions liées à la mise en œuvre, afin de corriger certaines asymétries résultant du Cycle d'Uruguay. Il ne fallait pas que le système soit écrasé sous le poids de nouvelles questions et de nouveaux accords.

19. Les activités de la CNUCED consacrées aux négociations sur le commerce international en général et au système commercial multilatéral en particulier, notamment le programme de travail de Doha, étaient extrêmement importantes, de même que les travaux sur les négociations commerciales sous-régionales et régionales, ainsi que sur l'élargissement de la coopération commerciale entre les pays du Sud. Les analyses et les activités d'assistance technique de la CNUCED avaient contribué à améliorer la compréhension des questions inscrites dans le programme de travail de Doha et avaient ainsi favorisé une participation dynamique aux négociations. Les donateurs étaient donc invités à accroître leurs contributions financières au programme d'assistance technique de la CNUCED sur les négociations commerciales.

20. Le représentant du **Zimbabwe**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné que les pays africains étaient attachés à un système commercial multilatéral crédible qui servirait les

intérêts de tous ses membres. Leur engagement était confirmé par l'approbation des objectifs de développement du Millénaire, qui visaient notamment à mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, équitable, prévisible et fondé sur des règles. Dans le cadre du NEPAD, les pays africains avaient pris des initiatives en matière d'accès aux marchés et lancé des programmes ambitieux d'ajustement structurel et de réforme économique, prévoyant notamment la libéralisation des échanges grâce à une réduction et une simplification des structures tarifaires. Le commerce africain était aussi libéralisé dans le cadre de processus sous-régionaux d'intégration économique qui constitueraient les piliers de la future communauté économique africaine de l'Union africaine. Dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou conclu entre les pays ACP et l'UE, les pays africains négociaient avec cette dernière des accords de partenariat économique qui élimineraient ou réduiraient les droits de douane et les obstacles non tarifaires au commerce extérieur.

21. Les pays africains attendaient beaucoup de l'objectif de développement inscrit dans le programme de travail de Doha et se félicitaient de la décision relative à la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique. Toutefois, la solution temporaire adoptée devait être pérennisée grâce à la révision de l'Accord sur les ADPIC. Le Groupe africain se félicitait aussi des modalités du traitement spécial pour les PMA dans les négociations sur les services, des modalités adoptées en décembre 2002 sur l'accession des PMA, ainsi que de l'adhésion du Cambodge et du Népal. L'application efficace de ces instruments représentait un défi important.

22. La CNUCED devrait continuer à jouer son rôle de catalyseur en vue de l'intégration bénéfique de l'Afrique dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale. Compte tenu du revers enregistré à Cancún, il était d'autant plus nécessaire que la CNUCED renforce son assistance dans le domaine du commerce international, en particulier en favorisant la participation effective des pays africains aux négociations commerciales multilatérales, interrégionales et sous-régionales, en contribuant à l'utilisation effective des préférences commerciales et en redynamisant le secteur des produits de base, notamment le coton. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux étaient invités à apporter le soutien financier nécessaire aux activités de la CNUCED dans ce domaine. Enfin, le Groupe africain soulignait que l'Assemblée générale avait fait de la CNUCED et du Conseil des acteurs institutionnels

importants de la mise en œuvre à l'échelle des Nations Unies des résultats des conférences de Monterrey, de Johannesburg et de Doha.

23. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que l'échec de la Conférence de Cancún laissait ouverte la question du traitement spécial et différencié et de l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles des PMA. Une attention d'autant plus grande devait être accordée à ce sujet que l'agriculture jouait un rôle prépondérant dans l'économie des PMA. La capacité de ces pays de produire et d'exporter se trouvait de plus en plus réduite par la progressivité des droits de douane, par les crêtes tarifaires, par les subventions à l'exportation, par les mesures de soutien interne et par les obstacles non tarifaires des pays développés. L'initiative sectorielle en faveur du coton lancée par quatre PMA producteurs de coton visait à trouver une solution aux subventions accordées par certains membres de l'OMC à leurs producteurs et exportateurs de coton. L'élimination des droits de douane dans le commerce des produits non agricoles pourrait provoquer une forte érosion tarifaire, d'où la nécessité de prévoir des mécanismes appropriés pour atténuer les pertes de recettes, qui poseraient un problème grave aux pays exportateurs d'un seul produit.

24. Les PMA se félicitaient de l'adoption des modalités du traitement spécial pour les pays les moins avancés membres dans les négociations sur le commerce des services. Ils auraient néanmoins besoin d'une assistance technique pour renforcer leurs capacités dans le secteur national des services, ainsi que leurs capacités institutionnelles et humaines, notamment pour participer effectivement aux négociations commerciales multilatérales. Il s'agissait là de l'une des priorités de ces pays.

25. L'adoption de la décision de l'OMC relative à la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique marquait un progrès important dans la recherche de solutions aux graves problèmes de santé publique auxquels étaient confrontés les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés et les pays africains qui avaient des capacités insuffisantes de production de médicaments essentiels. Enfin, l'investissement, la concurrence, la facilitation du commerce et la transparence des marchés publics étaient importants pour la promotion du commerce international, mais des précisions devraient être apportées concernant leurs incidences sur les divers pays dans chacun des domaines visés avant de lancer des négociations.

26. Le représentant de l'**Égypte** s'est déclaré déçu par l'échec de Cancún et a souligné la nécessité de trouver les moyens d'accroître la contribution du système commercial multilatéral au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Le revers de Cancún était dû à l'absence générale de progrès dans tous les domaines de négociation avant la tenue de la Conférence, en particulier sur les questions relatives au développement telles que le traitement spécial et différencié, la mise en œuvre et l'agriculture. L'incorporation des quatre questions de Singapour avait encore surchargé le programme de travail. La plupart des pays en développement étaient d'autant plus déçus des résultats de la Conférence que la Déclaration ministérielle de Doha avait placé le développement au cœur du programme de travail. Quelques avancées avaient été réalisées avant la Conférence de Cancún, comme l'accord sur la décision relative à la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique.

27. Dans la nouvelle phase des négociations, la CNUCED devrait continuer à aider les pays en développement grâce à ses analyses des conséquences des questions et propositions négociées pour leur développement et sur le plan socioéconomique, notamment pour la réduction de la pauvreté, pour la santé publique et pour l'infrastructure, afin de contribuer à la participation effective de ces pays aux négociations commerciales. Elle devrait aussi continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles dans l'optique des négociations commerciales grâce à des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. À cette fin, elle devrait recevoir les ressources financières suffisantes.

28. Le représentant du **Japon** a dit que son pays était attaché à la mise en œuvre du programme de Doha pour le développement et à la réduction du fossé entre pays développés et pays en développement, qui avait été l'une des principales causes de l'échec de Cancún. Un système commercial multilatéral fondé sur des règles et couvrant un large éventail de secteurs était dans l'intérêt de tous les pays et en particulier de ceux dont l'économie était fragile. La meilleure solution était d'avoir un ensemble de règles communes au lieu d'un système dual, d'où l'importance des contraintes pesant sur l'offre.

29. La CNUCED, qui était la principale organisation des Nations Unies à s'occuper du commerce et du développement, jouait un rôle important en renforçant la confiance entre les

pays développés et les pays en développement et en faisant en sorte que le commerce et l'investissement contribuent au développement. Même si les questions relatives au développement étaient cruciales et complexes, l'OMC ne pouvait les résoudre toutes. Dans la note du secrétariat, la notion d'«indicateurs de développement» était intéressante et méritait d'être examinée plus avant. Toutefois, ces indicateurs contenaient des éléments qui risquaient de préjuger des résultats des négociations ou qui avaient trait à la cohérence, question qui concernait aussi d'autres institutions multilatérales.

30. Le représentant de l'**Inde** a souligné la nécessité de relativiser l'échec de Cancún dans l'histoire du système commercial multilatéral, dans laquelle l'absence de consensus n'avait pas empêché de reprendre les négociations. Il n'était guère utile de désigner des coupables, la priorité étant de tenir compte des préoccupations de tous et de trouver des solutions multilatérales acceptables. Il fallait déployer des efforts systématiques et montrer une volonté politique plus forte afin de concrétiser le programme de Doha pour le développement et de satisfaire aux indicateurs de développement. Le consensus artificiel qui avait été recherché sur la base d'une prise en compte partielle des positions avait ébranlé la confiance que les pays en développement entretenaient dans le fonctionnement démocratique du processus de négociation. Le processus de Genève devait être redynamisé pour veiller à ce que des compromis soient trouvés au niveau technique. En outre, il n'était plus possible de laisser de côté la société civile. Il était temps d'établir des priorités dans le processus de négociation et de distinguer les questions qui contribuaient à une véritable libéralisation des échanges et les autres. Les résultats du processus complexe de négociations commerciales multilatérales auraient des incidences sur la vie économique et sociale des peuples et sur le destin politique des gouvernements. Pour avancer, il fallait tenir compte des préoccupations et des intérêts fondamentaux de chacun de manière objective.

31. La CNUCED avait le devoir d'appuyer le processus de développement et de proposer des idées pour que les intérêts des pays en développement soient placés au cœur des négociations commerciales. Elle était en mesure d'apporter une assistance technique, d'effectuer des travaux de recherche sur le terrain et des analyses objectives, et de servir de cadre à la formation de consensus.

32. Le représentant du **Pakistan** a noté que malgré les bonnes intentions, le projet visant à mettre en place un système commercial multilatéral non discriminatoire, fondé sur des règles, ouvert à tous et répondant aux besoins des pays pauvres était resté inaccessible. L'adoption du programme de travail de Doha avait fait naître l'espoir que le développement jouerait enfin un rôle central à l'OMC, mais peu de progrès avaient été réalisés et les inégalités persistaient au sein du système commercial multilatéral. La constitution d'une coalition de pays en développement sur des questions précises s'expliquait par le fait que dans une économie mondiale en évolution rapide, les pays pauvres étaient de plus en plus menacés de marginalisation. Il fallait faire une croix sur Cancún, afin de se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie de renouveau du multilatéralisme. Il n'y avait pas d'alternative à la recherche d'un consensus sur le système commercial multilatéral qui réponde aux préoccupations légitimes des pays développés et des pays en développement, compte dûment tenu du principe d'un traitement distinct et différencié.

33. La CNUCED était chargée de clarifier, grâce à l'analyse des politiques et à la recherche de consensus, la contribution du système commercial multilatéral au développement. Il fallait donc considérer que la crise actuelle lui donnait l'occasion d'être le catalyseur de la reprise des négociations commerciales multilatérales. L'impasse dans laquelle celles-ci se trouvaient mettait en évidence le rôle que la CNUCED jouait en facilitant l'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral et en servant de cadre mondial de discussion pour l'élaboration d'une vision intégrée et stratégique des questions relatives au commerce et au développement.

34. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que les pauvres et les faibles ne pouvaient pas être rendus coupables de l'échec de Cancún. Le programme de travail de Doha était bien équilibré: les questions relatives au développement devaient être abordées en premier, puis ce devait être le tour de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et, enfin, des questions de Singapour. Mais, la réforme tardive de l'agriculture au sein de l'Union européenne avait freiné le processus de négociation et le compromis bilatéral conclu entre celle-ci et les États-Unis risquait de remettre en cause l'objectif de développement. Les pays en développement voulaient s'assurer que le programme de travail de Doha contribuerait effectivement au développement. L'abandon d'un système fondé sur des règles n'était pas une solution car la libéralisation bilatérale ne pouvait remplacer les indispensables règles

multilatérales, en particulier pour éliminer les principales distorsions dans l'agriculture et dans d'autres secteurs sensibles, ce qui ne pouvait être réalisé qu'au sein de l'OMC.

35. Cancún avait permis de tirer un certain nombre d'enseignements; en particulier, la vieille tactique consistant à ne pas se préoccuper des questions de flexibilité jusqu'au dernier moment ne fonctionnait pas. En outre, les alliances stratégiques telles que le compromis conclu avec les États-Unis, ne contribuaient peut-être pas à ouvrir les marchés. Les pays en développement avaient besoin de développer leurs capacités de négociation afin de pouvoir réagir plus rapidement à la dynamique des négociations. La constitution d'un groupe des 20 et plus revêtait une grande importance et avait pour effet de rééquilibrer les capacités de négociation. Les échanges Sud-Sud jouaient un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité à l'exportation et dans le développement, par le commerce, des pays en développement. Par ailleurs, la CNUCED pourrait servir de cadre à l'examen des questions qui menaçaient de diviser ces pays. Elle devrait continuer de les aider dans les négociations commerciales multilatérales et de préserver la place du développement dans les résultats de ces dernières.
